

Commentaire critique

L'ouvrage connu en France sous le titre *le savant et le politique* est issu de la transcription et de la compilation de deux conférences prononcées à Munich par Max Weber, sociologue allemand du début du 20^e siècle. Le premier des deux discours, prononcé le 7 novembre 1917, c'est-à-dire dans un contexte de guerre à l'issue encore incertaine, s'intitule *WissenschaftalsBeruf*, souvent traduit par « le métier de scientifique ». Weber prononce sa seconde conférence le 29 janvier 1919, alors que l'Allemagne est sortie vaincue et humiliée de la guerre, sous le nom de *PolitikalsBeruf*, ou « la profession de politique ». Ces deux discours sont souvent rapprochés car le sociologue analyse consécutivement le rapport de l'individu à la science et à la politique sous un même angle, à savoir celui de ses motivations profondes et de sa vision du champ dans sa globalité.

Les deux textes s'inscrivent donc dans un contexte particulier, et ce selon deux aspects. D'abord vis à vis de la situation politique et économique en Allemagne, compte tenu des conséquences de la première guerre mondiale. Ensuite par rapport à la vie de l'auteur lui-même, puisque ce dernier va mourir en 1920, un peu plus d'un an après sa seconde conférence. Cette chronologie explique notamment l'utilisation que fait Weber dans ces textes de ses précédents travaux sociologiques, et notamment de sociologie des religions, discipline à laquelle il aura consacré une grande partie de sa vie de chercheur.

Dans le cadre de la sociologie historique de l'État, le métier de scientifique présente un intérêt scientifique moindre. C'est en fait un apport méthodologique plus que théorique que nous présente Weber dans cette première conférence, et, bien que le texte soit intéressant à plus d'un titre pour la recherche en science politique, c'est dans son second texte que le sociologue va développer sa vision de l'État.

Nous verrons ainsi quelles idées Weber a pu développer à travers ces deux discours, constitués à la fois de concepts issus de ses précédents travaux et d'éléments nouveaux (I). Nous pourrions ensuite seulement voir quelle a été la réception de ces conférences par la critique scientifique et quelle utilisation a ensuite été faite de ces textes (II).

I – Apports de l'œuvre

Nous suivrons ici la démarche de Max Weber, qui développe une réflexion à deux niveaux. Il porte d'abord un point de vue externe sur l'État en se posant la question des conditions d'émergence de l'État moderne (A). Il adopte ensuite un point de vue interne en s'intéressant à la place de l'homme politique professionnel dans cet État moderne et à ses motivations (B).

2-A – Établissement de l'État

Max Weber s'intéresse dans un premier temps aux conditions d'apparition de l'État moderne tel que nous le connaissons aujourd'hui. Il distingue deux phénomènes principaux liés à son émergence, à savoir l'acceptation d'un rapport de domination (a) et la création d'une administration séparée (b).

a – L'acceptation d'une domination

L'utilisation correcte des mots par le scientifique, et a fortiori par le sociologue, sont la première étape d'un raisonnement valable. C'est en ce sens qu'il convient de distinguer, comme l'a fait Weber dans ses précédents travaux, les termes de *domination*, de *puissance* et de *pouvoir*. Le pouvoir désigne ainsi la possibilité pour une personne ou un groupe d'imposer sa volonté à autrui. La puissance serait quant à elle plus adaptée dans le champ des relations internationales, puisqu'ils'agirait selon Raymond Aron de la capacité pour un groupe politique d'imposer sa volonté à un autre groupe politique. Le terme domination connaît quant à lui une différence fondamentale avec les deux concepts précédents en cela qu'il désigne une

relation bilatérale de commandement et d'acceptation. L'établissement d'une domination passe donc par une acceptation, consciente ou non, de la situation de la part des dominés. C'est, d'après le sociologue, dans cette sphère que se situent les compétences de l'État vis à vis de ses administrés.

Dans sa conférence *PolitikalsBeruf*, Weber utilise à nouveau une définition de l'État qu'il avait déjà développé dans *Économie et société*, en faisant de l'État le « détenteur du monopole de la violence physique légitime² ». Il oppose ainsi très clairement l'État à l'Église, qui, en tant qu'institution, est détentrice du « monopole de la violence psychique légitime³ ». Cette définition est pourtant assez surprenante pour le sociologue, puisque l'État y est défini non par sa fin mais par un moyen d'y accéder. L'utilisation de la violence n'est pas le but de l'État mais bien un moyen de parvenir à une fin que Weber évite sciemment de définir elle-même. Pourtant, bien que cette définition soit universellement attribuée à Max Weber, elle ne présente pas une nouveauté ni une exception dans le contexte de l'époque. Des philosophes ou théoriciens du Droit tels Rudolph Sohm ou Georg Jellinek⁴ auront ainsi utilisés des définitions assez similaires pour désigner la chose publique. La définition de Weber correspond finalement à un courant de doctrine assez présent à la fin du dix-neuvième siècle.

1 Définition consultable sur http://www.stratisc.org/act/Malis_POWERII.html, dernier accès le 23/03/09.

2 Weber Max, *Le Savant et le Politique*, édition 10/18, 1963, p. 124-126.

3 Weber Max, *Economie et société*, pocket agora, 2003, 424 pages.

4 Jellinek Georg, *L'Etat moderne et son droit : Tome 1, Théorie générale de l'Etat*, Pantheon-Assas, 2005, 574 pages.

Prenant acte de la domination comme relation politique particulière de l'État, le sociologue allemand reprend la typologie des formes de domination qu'il avait précédemment dressé dans *Économie et société*, à savoir la distinction entre domination charismatique, traditionnelle et légale-rationnelle.

Cette classification n'est pas centrale à la démarche de l'auteur dans ces deux conférences qui nous intéressent ici, mais il convient toutefois de rappeler les spécificités de chacune. La domination charismatique est fondée sur l'aura personnelle d'un unique individu, qualifié par Weber de *leader*, selon l'expression utilisée au sein des partis politiques au royaume uni.

Elle se base sur un rapport étroit entre ce leader et son public, également qualifié de césarisme politique. La domination charismatique est à distinguer des deux autres formes dans le sens où elle reste ancrée dans une temporalité courte, pouvant ensuite se perpétuer sous une forme traditionnelle ou légale-rationnelle. La domination de type traditionnelle repose quant à elle sur un ensemble de normes intériorisées, de croyances acceptées comme étant légitimes. C'est ce en quoi l'on peut ainsi parler de domination coutumière. La domination légale-rationnelle est fondée sur un corpus juridique de Droit positif, et notamment de Droit constitutionnel. Ce dernier type de domination applique en ce sens une distinction stricte entre personne et fonction, établissant ainsi une autorité désincarnée, supérieure aux individus qui la représente. Outre cette relation de domination, l'État moderne se fonde selon Weber sur une autre particularité, à savoir l'existence d'une administration séparée.

b - Une administration séparée

La naissance de l'État moderne à partir de la Renaissance se déroule en opposition vis à vis du schéma traditionnel de la période féodale. En effet, alors que la monarchie se dégageait du pouvoir des vassaux locaux au cours du haut moyen-âge, les fonctionnaires en place disposaient en propre de leur fonction à travers l'achat de leurs offices. Le fonctionnaire apportait ainsi ses ressources propres pour accéder à son poste, ce qui impliquait alors une confusion entre biens publics de l'État et biens privés de la personne en fonction. Weber nous montre que c'est ici qu'intervient le phénomène spécifique de l'instauration de l'État moderne, à savoir la séparation des ressources de l'État des ressources privées des fonctionnaires. Une distinction nette va peu à peu apparaître, faisant du fonctionnaire public un simple contrôleur des budgets et de l'utilisation de l'argent public.

Pour Weber, ce passage marque la transition entre un groupement statutaire – correspondant à la période féodale, à un groupement patriarcal, également qualifié de patrimonial ou de sultanique par le sociologue. Cette distinction, encore une fois tirée de ses précédentes recherches et largement décrite dans ses travaux antérieurs⁵, montre à quel point la centralisation des finances étatiques est un élément essentiel de l'émancipation de l'État moderne. C'est en ce sens que Weber parlera de « l'expropriation des détenteurs de pouvoir privé » comme de l'acte fondateur de l'État. Toutefois, cette séparation n'est pas uniquement d'ordre économique mais vise un cadre plus large, à travers notamment la distinction entre personne et fonction, c'est à dire plus largement entre État et société civile. Le fonctionnaire n'est alors plus que le dépositaire, pour une période limitée, d'une fonction étatique, et c'est ce en quoi la personne privée est clairement distincte de la personne publique. Cette question de la séparation entre État et société civile est au coeur d'un vaste débat au sein de la discipline et est contestée par certains penseurs. Ainsi, pour Karl Marx, cette distinction reste sans fondement, puisque l'État et la société civile ne constituent qu'une unique réalité.

Une fois le contexte de l'émergence de l'État moderne posé, Weber plonge dans le fonctionnement interne de ce dernier en s'intéressant notamment au rôle de l'homme politique dans le système institutionnel.

B – L'émergence du *berufpolitiker*

Le *berufpolitiker*, expression souvent traduite par homme politique professionnel, est un élément central de la vie politique des États modernes. Weber s'intéresse ainsi aux caractéristiques de l'homme politique (a) avant de mettre en lumière le dilemme intérieur qui le caractérise (b).

a – La figure de l'homme politique professionnel

Assistant au développement des institutions démocratiques en Europe et en Amérique, Max Weber note le rôle de plus en plus important que joue l'homme politique. Il convient toutefois de distinguer ce dernier d'un autre type de professionnel de la politique, à savoir le fonctionnaire politique. Alors que l'homme politique est en théorie mû par une cause, par des idéaux, le fonctionnaire politique est un spécialiste du fonctionnement de l'État en tant qu'institution. Il est issu d'une formation spécifique centrée sur l'administration ou le Droit public et ne sert pas l'État en vertu d'idéaux. Il a en effet un devoir de neutralité vis à vis des décisions prises et se contente d'appliquer des directives provenant de sa hiérarchie. On pourra toutefois noter ici que Weber ne tient pas compte de la marge de manoeuvre laissée au fonctionnaire politique en ce qui concerne l'interprétation des ordres qui lui sont donnés, ce qui représente potentiellement un pouvoir

5 Weber Max, Op. Cit.

conséquent entre ses mains. L'homme politique, au contraire, s'engage dans la lutte pour le pouvoir en vertu d'une vision de la société. Il dispose en cela, au contraire du fonctionnaire, d'un *devoir d'engagement* qui l'amène à se situer dans les débats qui agitent le champ politique. Centrant son analyse sur le *berufpolitiker*, Weber distingue dans son second discours les hommes politiques vivant *par* la politique et ceux vivant *pour* celle-ci. Bien que dans les deux cas l'objectif soit la participation au pouvoir, la divergence intervient dans les motivations qui sont différentes dans les deux cas. En vivant *par* la politique, le politicien tire ses revenus de l'activité politique. Il n'a donc aucune autre source de rémunération et dépend financièrement de sa fonction, ce qui peut l'amener à effectuer des choix stratégiques visant à conserver sa situation. Au contraire, l'homme politique vivant *pour* son activité est financièrement indépendant vis à vis de son activité politique. Il est guidé par ses convictions plus que par les bénéfices matériels que celle-ci apporte, et il sera ainsi amené à défendre ses idées quel que soit le contexte ambiant. Toutefois, Weber met en lumière une inégalité

consécutive à cette distinction, puisque seuls des individus disposant de ressources importantes peuvent se permettre de vivre pour la politique. C'est pourquoi on retrouve un nombre élevé d'hommes politiques ayant exercé des professions libérales – et notamment celle d'avocat, ou plus simplement issus de catégories sociales élevées. Cette situation que Max Weber note déjà au début du siècle est toujours l'une des caractéristiques du système des partis aujourd'hui. Weber, conformément à sa démarche méthodologique, adopte un cadre de plus en plus restreint. C'est ce qui l'amène à réfléchir finalement sur les motivations profondes de l'homme politique vivant pour la politique.

b – Le dilemme de l'homme politique

L'expression allemande de *berufspolitiker* est assez ambiguë, c'est pourquoi il existe un débat quant à sa traduction exacte en français. Alors que la première traduction des deux conférences avait traduit l'expression par « le métier de politicien », Catherine Colliot-Thélène, dans une seconde traduction⁶, insiste sur le double sens du mot *beruf*, qui signifie à la fois la profession et la vocation au sens protestant du terme. Max Weber ayant beaucoup travaillé sur les concepts liés au protestantisme⁷, il paraît vraisemblable qu'il est utilisé à dessein ce double sens. C'est pourquoi cette seconde traduction préfère l'expression « métier-vocation » comme traduction du terme *beruf*. L'utilisation du vocable vocation est ici particulièrement pertinente lorsque Weber évoque les qualités nécessaires à l'homme politique. En effet, ce dernier, par la position qu'il occupe, est un

⁶ Weber Max, *Le savant et le politique*, La découverte, 2003, 206 pages.

⁷ Weber Max, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Agora, 1989, 285 pages.

« agent de l'histoire » : ses décisions ont des conséquences importantes sur l'organisation de la société dans son ensemble. En tant que tel, l'homme politique doit disposer de trois qualités essentielles : l'attachement à une cause, la responsabilité et le « coup d'oeil ». L'attachement à une cause, c'est à dire à un ensemble d'idéaux, rejoint le concept de vocation mis en lumière par Catherine Colliot-Thélène. Le politicien est ainsi mû par une conviction quasi-providentielle. Au contraire, la responsabilité à l'égard de cette cause, qui constitue la seconde qualité indispensable, est la capacité de voir les conséquences de son action, c'est à dire à mesurer les implications concrètes de cette conviction. Cette distinction rejoint finalement les concepts weberiens d'éthique de conviction et d'éthique de responsabilité, dont les applications concrètes seraient respectivement machiavélisme et moralisme. Finalement, la qualité essentielle est pour Weber la dernière, à savoir le coup d'oeil. Il s'agit pour le penseur de la capacité à équilibrer l'attachement à une cause et la responsabilité vis à vis de celle-ci. C'est cette aptitude à faire la part des choses qui constitue la réelle qualité de l'homme politique.

II – Accueil de l'oeuvre, critiques et postérité

Les deux conférences du chercheur, après avoir été ostracisées par l'école américaine, ont été ramenées sur le devant de la scène dans les années soixante, suite notamment à l'ouvrage de Wolfgang Mommsen *Max Weber et la politique allemande*⁸. Les critiques révéleront alors à la fois la vision quasi prophétique de Weber (A) et les ambiguïtés de son discours (B).

A – Un regard visionnaire

Max Weber a porté un regard de sociologue sur les systèmes politiques de son temps, et notamment sur les systèmes de partis en Allemagne, aux États-Unis d'Amérique et en Grande Bretagne. Malgré le fait que le jeu des partis constitue une donnée relativement nouvelle en Europe pour l'époque, Weber a su dégager les principales lignes de forces qui allaient s'amplifier au cours du vingtième siècle.

Il note ainsi la nécessité croissante pour les partis politiques britanniques de s'appuyer sur la figure du leader, qui constitue à la fois la figure de proue et le relai entre le parti et son électeurat. En le jeu des partis en Allemagne, dans lequel il est lui-même engagé, il constate

l'absence de cette relation spécifique et annonce la transformation nécessaire du système pour un modèle plus anglo-

8 Mommsen Wolfgang, *Max Weber et la politique allemande*, PUF, 1986, 552 pages.

saxon. L'avenir lui donnera raison puisque le fonctionnement institutionnel des sociétés démocratiques va suivre tendanciellement, et ce pendant plus d'un siècle, l'exemple outre-atlantique des États-Unis. Le penseur aura ainsi compris comme l'avait fait Tocqueville en France avant lui l'avance dont disposait le nouveau monde en terme de mécanismes démocratiques.

B – Critiques et controverses d'interprétation

Sa mort prématurée en 1920 aura privé les futurs commentateurs de ses textes d'une aide précieuse quant à leur interprétation. Leo Strauss adressa notamment plusieurs critiques à l'œuvre de Weber, dont Raymond Aron se fera le défenseur dans sa préface à la première édition française. Pour Strauss, la neutralité axiologique appelée de ses vœux par Weber dans sa première conférence serait un leurre, un idéal inaccessible pour le chercheur. Il note également que le sociologue allemand trahi lui-même son devoir de neutralité lorsqu'il critique les attitudes de certains politiciens qui lui sont contemporains. Leo Strauss critique en second lieu la volonté même d'étudier l'État selon une perspective à la fois sociologique et historique, puisque les deux analyses seraient profondément subjectives, dépendantes des valeurs de chaque époque. Raymond Aron répondra à cette critique que tout travail d'ordre historique et sociologique, par sa nature même, se base sur des hypothèses et insistera sur l'analyse des perceptions, conformément à la démarche de Weber.

En France, la controverse majeure au sujet des deux conférences porte sur l'interprétation qu'en a fait Raymond Aron d'après la traduction de Freund. En effet, des recherches ont critiqué le parti pris par Raymond Aron d'utiliser Weber et son principe de neutralité axiologique pour s'opposer aux visions marxistes de certains chercheurs en sciences sociales. Cette critique sera notamment formulée par Isabelle Kalinowski dans la préface de son ouvrage *La science, profession et vocation*.

Les deux conférences de Max Weber sont aujourd'hui une référence incontournable en science politique, et ce aussi bien pour ses apports méthodologiques et épistémologiques que pour son analyse détaillée du fonctionnement de l'activité politique et des motivations de ses acteurs.

Malgré les ambiguïtés que certains ont pu relever dans ses écrits et les critiques qui lui ont été adressées, il aura servi de fondations à une grande partie de la sociologie européenne de la seconde moitié du vingtième siècle, de Habermas à Pierre Bourdieu.

Dans le cadre de la sociologie de l'État, il aura montré qu'il est possible d'étudier la naissance de l'État moderne sur une temporalité longue en alliant grilles de lecture conceptuelles et recherches empiriques. C'est pourquoi Max Weber, loin d'être dépassé, n'en est aujourd'hui que plus actuel.

Bibliographie

- Florence Weber, *Max Weber*, Hachette supérieur, 2005, 193 pages.

- Colliot-Thélène Catherine, *La sociologie de Max Weber*, La découverte, 2006, 122 pages.
- Colliot-Thélène Catherine, préface à *le savant et le politique (Max Weber)*, La Découverte, Paris, 2003, 207 pages.
- Mendras Henri, Etienne Jean, *Les grands auteurs de la sociologie*, Hatier, Pais, aout 1996, 190 pages.
- Blondeau J.F, *Le savant et le politique*, 2006, article consultable sur <http://ses-paris.scola.acparis.fr/spip.php?article251>, dernier accès le 23/03/09.

Plan

I – Apports de l'oeuvre

A – Établissement de l'État

a – L'acceptation d'une domination

b - Une administration séparée

B – L'émergence du *berufpolitiker*

a – La figure de l'homme politique professionnel

b – Le dilemme de l'homme politique

II – Accueil de l'oeuvre, critiques et postérité

A – Un regard visionnaire

B – Critiques et controverses d'interprétation